

Le foncier : facteur ou marqueur de l'évolution des agricultures ?

Perrine Burnod^{1,2}
Jean-Philippe Tonneau¹

¹ Cirad
UMR TETIS
F-34398 Montpellier
France
<perrine.burnod@cirad.fr>
<jean-philippe.tonneau@cirad.fr>

² Observatoire du foncier
101 Antananarivo
Madagascar

Résumé

Dans un contexte marqué par l'augmentation des investissements privés et des projets d'exploitations agricoles à grande échelle dans les pays du Sud, l'accès au foncier joue-t-il un rôle nouveau dans les transformations du secteur rural ? L'accès au foncier est-il un déterminant ou un marqueur des évolutions des agricultures ? Cet article introductif fait la synthèse de ce numéro thématique des *Cahiers Agricultures* qui s'intéresse aux liens entre accès au foncier, investissements et formes de production agricole. Il analyse la façon dont l'accès au foncier est mobilisé et contrôlé par les États, les investisseurs et les communautés d'acteurs locaux pour assurer une production agricole et orienter le développement rural. Il souligne que ni le contrôle du foncier, ni le changement des droits de propriété ne sont des conditions nécessaires à la productivité des investissements privés dans le secteur agricole. Il conclut sur l'importance d'articuler les diverses formes d'agricultures et les diverses sources d'investissements tout en respectant les droits des communautés locales et leurs pouvoirs en termes de gestion foncière.

Mots clés : accès à la terre ; exploitation agricole familiale ; investissement étranger ; investissement privé ; politique foncière.

Thèmes : économie et développement rural ; systèmes agraires ; territoire, foncier, politique agricole et alimentaire.

Abstract

Land access: A deciding factor or a simple indicator of change in farming systems?

The scope of private investments and large-scale land acquisitions in southern countries has reignited debate on land access and rural development. Does land access play a new role in the transformation of rural areas? Is land access a deciding factor or a simple indicator of change in agrarian structures? This introductory article synthesizes this special issue of *Cahiers Agricultures* through an analysis of the relationships between land access, investments and farming systems. It analyses how the States, the investors and the local communities manage and control land access to ensure agricultural production and to orientate rural development. It underlines that neither land control nor a change in property land rights are systematically required to make investments productive in the rural sector. The heart of the matter is articulating the diverse farming systems and the different types of investments while respecting the rights of local populations and, above all, ensuring the recognition of their power over land access..

Key words: agribusiness; family farms; foreign investment; land access; land policies; private investment.

Subjects: economy and rural development; farming systems; territory, land tenure, agricultural and food production policy.

Les phénomènes récents d'acquisition foncière à grande échelle ont remis à l'ordre du jour les enjeux associés au foncier, au modèle de développement agricole et rural et,

plus largement, à la souveraineté des pays du Sud. Ils ont ainsi soulevé des débats particulièrement vifs dans un contexte marqué par les émeutes de la faim, les fluctuations des prix

Pour citer cet article : Burnod P, Tonneau JP, 2013. Le foncier : facteur ou marqueur de l'évolution des agricultures ? *Cah Agric* 22 : 4-9. doi : 10.1684/agr.2012.0608

agricoles, les controverses sur les agrocarburants et les défis de la sécurité alimentaire.

Interpellées par les médias et les décideurs publics, et parfois appuyées par les institutions internationales, de nombreuses équipes de recherche se sont emparées des questions associées à ces transactions foncières opérées sur les marchés ou négociées avec les États (cession en bail ou vente de terre de l'État). Leurs recherches analysent les profils et stratégies des investisseurs selon les secteurs d'activités (agriculture, conservation de la biodiversité, tourisme, ville, etc.), les rôles des États dans la promotion et la régulation de ces investissements, ou encore les impacts et effets contrastés de ces investissements au niveau local (Deininger *et al.*, 2011 ; Anseeuw, 2013 ; Peluso et Lund, 2011 ; Borras et Franco, 2012).

Dans ce contexte, ce numéro thématique des *Cahiers Agricultures* s'intéresse à ces dynamiques renouvelées d'appropriation foncière sans pour autant se focaliser sur elles. Son objectif est d'explorer à nouveau le rôle du foncier dans les transformations du secteur rural. Il s'intéresse en particulier aux liens entre accès au foncier, investissements et formes de production dans le secteur agricole. Les contributions composant ce numéro appréhendent successivement l'accès au foncier comme un témoin ou un déterminant des processus d'évolution du secteur agricole. Elles analysent la façon dont cet accès au foncier est utilisé dans les stratégies des États, des investisseurs et des communautés d'acteurs locaux pour le développement de la production agricole et de manière plus globale du monde rural.

Foncier : un levier pour les gouvernements pour orienter le développement du secteur agricole ?

Dans un contexte de diminution de l'aide publique au développement et

de besoins en capitaux extérieurs, de nombreux pays promeuvent l'investissement privé national et étranger (Gabas, 2011). Certains gouvernements mettent en vente ou cèdent en bail à long terme des terres qu'ils considèrent comme abondantes, non occupées et propriétés de l'État (Deininger *et al.*, 2011 ; Anseeuw *et al.*, 2012). Ils opèrent ces transactions foncières, concernant des superficies parfois supérieures à 100 000 hectares, dans l'espoir de canaliser des investissements sources d'infrastructures, d'emplois et de revenus fiscaux. Ainsi, au Mali, l'État espère financer l'aménagement de la zone de l'Office du Niger *via* l'octroi de terres irrigables aux investisseurs (Adamczewski *et al.*, 2013 ; Bélières *et al.*, 2013). Mais, au-delà de cette volonté d'attirer des capitaux, les gouvernements affichent, par cette mise à disposition de terres, le choix de promouvoir l'agrobusiness¹. Au Mali et au Sénégal, les mesures foncières récentes visent une combinaison de formes d'agriculture au travers de partenariats public-privés (Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal [PDMAS] au Sénégal, *Millennium Challenge Account* [MCA] au Mali), mais, de fait, elles favorisent l'agrobusiness en termes de superficie appropriée (Bélières *et al.*, 2013 ; Adamczewski *et al.*, 2013). En règle générale, le soutien politique à l'agriculture familiale semble s'estomper (Losch et Fréguin-Gresh, 2013).

Le foncier n'apparaît être un levier de transformation et d'évolution du secteur agricole que si son accès est couplé à la disponibilité des autres facteurs de production : eau, crédit, assistance technique... (Bélières *et al.*, 2013 ; Adamczewski *et al.*, 2013). Cet accès combiné aux divers facteurs de production, nécessaire au développement de l'agriculture familiale comme à celui de l'agro-industrie, dépend souvent d'une volonté politique. Au Brésil, les échecs de la réforme agraire au bénéfice des petites exploitations

¹ Les processus d'évolution du secteur agricole sont souvent légitimés et débattus en référence à ces deux formes stéréotypées d'agriculture, celle dite familiale et celle de l'agrobusiness. Malgré le caractère réducteur de ces qualificatifs, leur utilisation dans la suite de l'analyse (et du numéro) permet de typer les orientations générales du secteur agricole.

sont liés à l'absence de politiques agricoles adaptées (Eloy *et al.*, 2009). À l'inverse, au Sénégal, le transfert de la gestion légale des terres du delta du fleuve Sénégal aux communautés rurales, couplé à un accès au crédit dans les années 1980, a donné une réelle impulsion à l'extension des aménagements et des superficies des exploitations familiales (Seck, 2009). En Indonésie, à partir de la fin des années 1980, la croissance de l'agro-industrie du palmier à huile a bénéficié d'un accès à la terre facilité mais aussi d'appuis financiers importants de l'État (accès aux crédits à des taux privilégiés, infrastructures) (Mac Carthy, 2010).

Le foncier n'est d'ailleurs pas systématiquement le moteur premier des évolutions des structures agraires. Dans le cas de la filière soja au Brésil (Pereira Leite et Wesz Junior, 2013) et dans celui de la filière hévéa en Côte d'Ivoire (Ruf, 2013), le gouvernement et les grandes entreprises privées ont induit une différenciation des exploitations agricoles sans agir directement sur le foncier. Au Brésil, la mise à disposition de crédits du ministère de l'Agriculture et les contrats de production passés par les grandes compagnies privées ont favorisé la transformation de certaines exploitations familiales en entreprises agricoles exploitant des superficies très importantes (Pereira Leite et Wesz Junior, 2013). En Côte d'Ivoire, dans la région de Gagnoa, l'État et une entreprise privée, en finançant des services d'appui à l'agriculture et en assurant l'achat de la récolte, ont permis sur le long terme l'extension foncière des plantations d'hévéa villageoises (Ruf, 2013).

Le foncier est toujours une question politique sensible. En Afrique du Sud, les réformes foncières post-apartheid au bénéfice des populations défavorisées ne se sont traduites que par de faibles réallocations de terre (Anseeuw, 2013). Le gouvernement donnant priorité aux objectifs de stabilisation économique, de réconciliation politique et d'insertion dans un contexte international libéral, ces réformes n'ont pas remis en question le patrimoine foncier des élites (Vircoulon, 2004)². Elles ont

² Voir aussi dans ce même numéro : Vircoulon, 2013. Note de lecture de l'ouvrage « *Land, liberation and compromise in Southern Africa* ».

finale-ment eu tendance à renforcer la différenciation entre l'agriculture intensive en capital menée par des exploitants blancs et celle « *sans moyens* » et « *de survie* » menée par les ruraux noirs (Anseeuw, 2013).

Les allocations de terres au profit d'investisseurs peuvent être tout aussi difficiles à réaliser. Le seul fait de les annoncer dans la sphère publique peut alimenter des tensions politiques. À Madagascar, les négociations conduites entre l'entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics et le Président Ravalomamana pour accéder à plus d'un million d'hectares ont renforcé les forces d'opposition et facilité leur prise de pouvoir (Teyssier *et al.*, 2010 ; Burnod *et al.*, 2013). Afin d'éviter les oppositions et la récupération politique de ces débats, les négociations entre gouvernements et investisseurs sont souvent conduites dans la plus grande discrétion, en totale contradiction avec les principes internationaux prônant la transparence.

Investisseurs privés : contrôler le foncier ou appuyer la production ?

Les différentes contributions de ce numéro illustrent et tentent d'expliquer les différents choix stratégiques des investisseurs en termes d'accès au foncier et de modèle de production : implication directe dans la production, appui à la filière par le contrôle contractuel de la production, combinaison entre production en régie et appui aux agriculteurs familiaux, etc. En Afrique, le gouvernement chinois a inscrit sa stratégie d'intervention plus dans une logique d'appui et de services que dans une implication directe dans la production (Alden, 2013). Excepté quelques partenariats l'associant à des gouvernements africains dans la production de canne à sucre (comme au Mali, *cf.* Adamczewski *et al.*, 2013), la Chine promeut le développement d'infrastructures et de centres de formation agricoles (Alden, 2013). Les projets d'acquisitions foncières, portées par

des entreprises chinoises privées, sont encore limités. S'ils semblent s'accélérer depuis deux ou trois ans (Chaponnière *et al.*, 2011), leur volume n'excéderait pas 3 à 4 % de l'ensemble des accaparements fonciers en Afrique au sud du Sahara (Anseeuw *et al.*, 2012).

Certaines grandes compagnies privées, européennes ou à caractère multinational, investissent dans l'encadrement de la production et non dans des acquisitions foncières. Au Brésil, les entreprises ayant une longue expérience du secteur agroalimentaire, tels que les fournisseurs d'intrants ou les usines de transformation, n'ont pas opté pour un contrôle du foncier (Pereira Leite et Wesz Junior, 2013). Le même choix a été fait en Afrique du Sud, par les opérateurs financiers ayant une implication récente dans le secteur agricole (banque, fonds d'investissement) (Ducastel et Anseeuw, 2011). Ce choix semble avoir été favorisé dans ces pays par l'existence d'une agriculture intensive à moyenne échelle, appuyée par l'État, pour laquelle les coûts d'assistance technique et de collecte des productions sont limités. Ce choix offre par ailleurs plus de flexibilité et un retour sur investissement plus rapide. D'autres entreprises optent néanmoins pour une implication directe dans la production, du fait d'une augmentation notable des cours mondiaux. Dans le cas des filières palmier à huile ou hévéa (Clerc, 2013 ; Ruf, 2013), et dans un contexte de hausse des cours de l'huile végétale et du caoutchouc, les entreprises préfèrent produire en régie (l'investissement initial de démarrage de la plantation est rapidement amorti du fait des marges élevées à l'hectare) plutôt qu'acheter les régimes ou le latex produits par les planteurs locaux (le prix d'achat de la récolte étant indexé sur celui des produits transformés au niveau mondial). En Indonésie, les grandes compagnies privées productrices d'huile de palme développent de nouvelles zones de production mais diminuent de plus en plus sur ces dernières le pourcentage des plantations rétrocédées aux paysans (Clerc, 2013). En Côte d'Ivoire, de façon ponctuelle mais significative dans le secteur de l'hévéa, une entreprise de production de caoutchouc envisage de prendre en faire-valoir indirect des

terres auprès des paysans dans un contexte foncier pourtant très sensible et tendu (Ruf, 2013).

Les compagnies privées, dont les expériences dans le secteur agricole sont limitées et les capitaux rares, semblent engagées dans des stratégies de production incertaines. Ces profils et trajectoires d'entrepreneurs se retrouvent dans de nombreux pays et contribuent à expliquer la différence entre les annonces d'investissements et leurs réalisations effectives (voir par exemple Deininger *et al.*, 2011). Au Mali, de nombreux investisseurs n'ont ni les capitaux nécessaires à l'aménagement hydro-agricole des terres, ni même ceux nécessaires à la réalisation des études techniques préalables. Leur accès légal au foncier a davantage reposé sur leur capital social que sur leurs dotations financières. Incapables d'investir, ils n'ont réussi à mettre en valeur les terres qu'en déléguant les droits d'usage à des paysans par le biais de sous-locations informelles (Adamczewski *et al.*, 2013). Ces « nouveaux » *agrobusinessmen*, obligés de payer les redevances en eau pour garder leurs droits, facilitent *in fine* un accès à la terre (temporaire) à l'agriculture familiale. Ils sont clairement engagés dans une stratégie d'attente et de constitution d'une rente foncière, rendue possible par le transfert de la propriété de l'État vers le privé. À Madagascar, les investisseurs ont souvent sous-estimé les ressources nécessaires à la mise en culture des terres et à la sécurisation légale et locale de l'accès au foncier (Andrianirina Ratsialonana *et al.*, 2011). Or, ils doivent engager des dépenses conséquentes : construction des voies d'accès, fertilisation et premier travail du sol, négociations auprès des autorités, etc. Faute d'investissement suffisant, ils n'obtiennent que de premiers résultats agronomiques décevants. De même, leurs démarches pour obtenir les documents légaux et l'assentiment local sont peu maîtrisées et fréquemment remises en question par les jeux de pouvoirs locaux (Burnod *et al.*, 2013). Néanmoins, des analyses rétrospectives montrent que si l'abandon des premières et secondes générations d'investisseurs est fréquent, leurs avancées sont susceptibles de bénéficier aux

générations suivantes d'opérateurs (voir par exemple, Deininger et Byerlee, 2011).

Une dernière catégorie d'investisseurs est mentionnée mais non analysée dans ce numéro : celle des petits opérateurs nationaux. Ces derniers, aux capitaux limités mais aux projets eux aussi limités, utilisent leurs réseaux sociopolitiques pour accéder à la terre et ont, parfois, un meilleur diagnostic des filières rentables que les investisseurs étrangers. Ils sont ainsi nombreux à investir dans le secteur agricole. Tel est le cas en Côte d'Ivoire des retraités ou des cadres de la fonction publique qui investissent massivement dans des plantations d'hévéa ou de palmiers à huile (Ruf, 2013). Ils acquièrent des superficies de quelques dizaines d'hectares mais le nombre de ces acquisitions peut *in fine* peser lourdement sur la distribution foncière locale et les orientations du secteur.

Communautés locales : accueil, instrumentalisation ou opposition à l'accès à la terre de l'investisseur

Au niveau local, les relations et réactions des acteurs vis-à-vis des investisseurs évoluent avec le temps. L'accueil des projets d'investissements agricoles peut être initialement très positif du fait des contreparties promises – infrastructures, emplois, services d'appui à l'agriculture – notamment dans des environnements où les alternatives en termes de travail et de revenus sont limitées (Clerc, 2013 ; Ruf, 2013 ; Burnod *et al.*, 2013). L'accueil est d'autant plus positif que les promesses masquent souvent les implications en termes de changement des droits de propriété foncières (Vermeulen et Cotula, 2010). L'entrée des investisseurs dans l'arène foncière locale peut aussi être instrumentalisée ou valorisée par certains groupes d'acteurs locaux (Peluso et Lund, 2011). Dans les études de cas condui-

tes à Madagascar ou en Indonésie, l'accueil de l'investisseur permet à certains villageois de contrôler des terres dont ils ne sont pas forcément propriétaires et d'en tirer des ressources (Clerc, 2013 ; Burnod *et al.*, 2013). À Madagascar, il permet à des communautés migrantes n'ayant que des droits fonciers secondaires de renforcer leur autorité et de s'imposer face aux propriétaires légitimes (Burnod *et al.*, 2013). De ce fait, l'accueil positif n'est souvent que temporaire ou ne reflète que la position de certains groupes d'intérêts (Borras et Franco, 2012). Au fil du temps, l'absence de réalisation des infrastructures promises, la déception vis-à-vis des emplois créés ou l'expulsion de certains usagers et propriétaires non consultés peuvent être à la source d'oppositions ou de conflits violents (Burnod *et al.*, 2013 ; Clerc, 2013 ; Pereira Leite et Wesz Junior, 2013).

Les terres allouées par les États aux investisseurs sont rarement vierges de droits et d'usages. Le respect des droits locaux est, selon les pays, plus ou moins prévu par les cadres législatifs nationaux. En Indonésie comme à Madagascar, le respect de ces droits locaux est légalement assuré. Mais l'interprétation des lois ne permet souvent que la reconnaissance légale de droits de propriété sur les terres cultivées et appropriées individuellement et non celle de droits fonciers sur les terres de pâtures ou les forêts appropriées parfois collectivement (et de façon moins apparente). Cette façon d'interpréter les lois est notamment le fait des représentants de l'État qui ont intérêt à ce que le maximum de terres relève du domaine de l'État, pour en garder la maîtrise et en récupérer les rentes (Peluso et Lund, 2011 ; Burnod *et al.*, 2013). De plus, le respect des droits locaux et l'obtention d'un accord préalable, informé et généralisé sont difficiles, même pour les opérateurs privés les plus attentifs, du fait des rapports de pouvoirs qui animent les arènes foncières locales (Vermeulen et Cotula, 2010 ; Clerc, 2013). Finalement, dans de nombreux cas, l'accès au foncier n'est sécurisé ni pour les investisseurs détenteurs d'un bail, formel mais non légitime localement, ni pour les locaux, « propriétaires légitimes » mais considérés légalement comme squatters.

Foncier et investissement : scénarios de développement

Fournir une production agricole diversifiée, créer des emplois et assurer la gestion durable des ressources sont les enjeux du secteur agricole et rural de nombreux pays du Sud. Les agricultures familiales disposent à cet égard d'avantages et d'un potentiel important au regard des capacités de l'*agrobusiness* (Diao *et al.*, 2010 ; Deininger et Byerlee, 2011 ; Li, 2011 ; Losch et Fréguin-Gresh, 2013). De plus, l'agriculture familiale représente un secteur stratégique en termes de création de richesse pour stimuler les autres secteurs de l'économie (Losch et Fréguin-Gresh, 2013). L'expression de ce potentiel nécessite toutefois des investissements et des appuis financiers dont les États n'ont plus les moyens. Dans ce contexte, le recours aux investissements privés apparaît comme une option incontournable.

Un des problèmes vient du fait qu'investissements privés et agriculture à grande échelle ont souvent été pensés comme exclusifs. Trois facteurs entre autres favorisent le développement d'exploitations mécanisées mettant en valeur de grandes superficies (Deininger et Byerlee, 2011) : une faible disponibilité en main-d'œuvre, l'existence de technologies qui se substituent à la main-d'œuvre, et des exigences de traçabilité et de certification de la part des consommateurs. Mais ces trois facteurs ne correspondent pas aux réalités de nombreux pays du Sud (*cf.* Losch et Fréguin-Gresh, 2013). De plus, le développement d'exploitations à grande échelle et leur contrainte de rentabilité ne sont pas systématiquement compatibles avec les enjeux à l'échelle nationale de sécurité alimentaire, de gestion durable locale des ressources naturelles et de création d'emploi pour les jeunes générations.

Une autre voie semble donc de coupler les investissements privés à diverses formes d'agriculture, dont l'agriculture familiale. Les paysans sont eux aussi à la recherche de terre

et se revendiquent comme petits investisseurs privés. Au Mali, dans la zone de l'Office du Niger, les agriculteurs ont de plus en plus de difficultés à accéder aux terres irriguées et les superficies moyennes de leurs exploitations se réduisent au fil des générations (Bélières *et al.*, 2013). Ils repoussent ou réaffirment les limites de leurs territoires sur les terres – titrées au nom de l'État ou définies légalement comme domaine de l'État – en y réalisant des aménagements sommaires. Certains formalisent leur demande d'accès au foncier en demandant des terres en bail, au même titre que les opérateurs privés, grâce à une organisation en association (Adamczewski *et al.*, 2013).

Certains investissements privés peuvent être productifs dans le secteur agricole sans forcément ni contrôler le foncier, ni changer la structure des droits de propriété. Quelques exemples le démontrent. L'enjeu est alors d'identifier et de favoriser des complémentarités entre les secteurs d'activités et entre opérateurs privés et agricultures familiales.

Les modèles de production basés sur l'agriculture contractuelle suscitent un regain d'intérêt, notamment de la part des institutions internationales. Leurs effets en termes d'inclusion des plus petits producteurs, d'augmentation des revenus des producteurs, d'amélioration de la productivité, d'innovation technique ou de dépendance des producteurs sont très variés selon les contextes (Glover, 1984 ; Little et Watts, 1994 ; Key et Runsten, 1999 ; Reardon *et al.*, 2009 ; Vermeulen et Cotula, 2010b). Un des avantages majeurs dans le long terme de ces schémas contractuels peut être de stimuler le développement de filières et de dynamiques de production en dehors de ces relations contractuelles (Burnod et Colin, sous presse). Un des défis pour garantir la durabilité et l'équité de ces schémas est de construire une relation d'interdépendance transparente et de favoriser une réduction des asymétries de pouvoir lors des (re)négociations des termes du contrat.

Mais les schémas contractuels ne sont pas les seules options pour articuler les diverses formes d'agricultures et les diverses sources d'investissements. Des formes innovantes de complémentarités doivent être construites,

reposant sur l'implication d'entreprises privées dans le cadre de *joint-venture* (les locaux demeurant propriétaires et percevant une part des bénéfices de la production) comme sur une agriculture familiale détachée de toute obligation contractuelle et reconnue pour les multiples services qu'elle crée pour le territoire (sécurité alimentaire, création d'emplois ruraux, etc.). À cet égard, et tout en prenant en compte les limites et les enjeux politiques des programmes d'enregistrement des droits (Colin *et al.*, 2009)³, des formes également innovantes de reconnaissance des droits fonciers locaux doivent être construites.

Les « Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts » (11 mai 2012), à l'initiative de la FAO et adressées aux États contribuent à faire une priorité du respect des droits fonciers locaux. Ces directives, non contraignantes et définies de façon large peuvent servir d'outils pour orienter les bailleurs et appuyer les actions de *lobby* de la société civile. Elles ne peuvent pas pour autant se substituer à une politique foncière nationale en faveur de la reconnaissance des droits des populations.

Mais dans l'attente de ces politiques foncières ou de leur mise en œuvre effective par les gouvernements des pays hôtes des investissements, la volonté des opérateurs privés de respecter les droits fonciers locaux demeure un élément déterminant. Les mesures volontaires à l'attention des investisseurs, tels que les « *Principes pour l'investissement agro-responsable* » (Cnuced *et al.*, 2011), sont loin d'être respectées et suffisantes. Pour inciter les investisseurs de façon concrète et pratique, des actions coordonnées et conduites à différentes échelles sont nécessaires. À l'échelle internationale, elles peuvent provenir des institutions financières et des gouvernements d'origine des investisseurs pour conditionner l'octroi de garanties financières au respect d'un certain cahier des charges (*cf.*, pour la

³ Voir aussi dans ce même numéro : Sourisseau, 2013. Note de lecture de l'ouvrage « *Les politiques d'enregistrements des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales* ».

France, Centre d'analyse stratégique, 2010 ; Comité technique foncier et développement, 2010). Elles doivent être à l'initiative de la société civile internationale pour faire peser sur les entrepreneurs une menace crédible en termes d'image en cas de non-respect des droits fonciers des communautés locales (*cf.* les actions d'Oxfam). Elles doivent émaner d'organismes indépendants, de médias, d'experts et de la recherche pour la production d'information, de suivis et d'analyses mais, également, pour l'alimentation de réflexions innovantes sur le financement du secteur agricole et les modèles de développement. Ces actions doivent être favorisées mais aussi orchestrées par les gouvernements hôtes de ces investisseurs par une ouverture des débats sur le rôle de l'investissement privé et son articulation avec l'agriculture familiale et une mise en transparence des informations sur les transactions foncières. Ces actions doivent enfin et avant tout être engagées par les élus et les populations locales, pour qui les droits mais aussi le pouvoir en termes de gestion foncière doivent être reconnus. ■

Références

- Andrianirina Ratsialonana R, Ramarojohn L, Burnod P, Teyssier A, 2011. *After Daewoo? Current status and perspective of large-land scale acquisitions in Madagascar*. Rome : Observatoire du foncier à Madagascar ; Cirad ; ILC. www.observatoire-foncier.mg/publications/
- Adamczewski A, Jamin JY, Burnod P, Boutout Ly EH, Tonneau JP, 2013. Terre, eau et capitaux : investissements ou accaparements fonciers à l'Office du Niger ? *Cahiers Agricultures* 22 : 22-32. doi: 10.1684/agr.2012.0601
- Alden C, 2013. China and the long march into African agriculture. *Cahiers Agricultures* 22 : 16-21. doi: 10.1684/agr.2012.0600
- Anseeuw W, 2013. Entre agriculture de subsistance et industrielle. Le renforcement des dualités agricoles et territoriales en Afrique du Sud. *Cahiers Agricultures* 22 : 67-72. doi: 10.1684/agr.2012.0578
- Anseeuw W, Alden Wily L, Cotula L, Taylor M, 2012. *Land rights and the rush for land: findings of the global commercial pressures on land research project*. Rome : International land coalition. www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1205/ILC%20GSR%20report_ENG.pdf
- Bélières JF, Jamin JY, Seck SM, Tonneau JP, Adamczewski A, Le Gal PY, 2013. Dynamiques foncières, investissements et modèles de production pour l'irrigation en Afrique de l'Ouest : logiques financières contre cohérences sociales ? *Cahiers Agricultures* 22 : 61-7. doi: 10.1684/agr.2012.0574

- Borras J, Franco S, 2012. Global land grabbing and trajectories of agrarian change: a preliminary analysis. *Journal of Agrarian Change* 12 : 34-59.
- Burnod P, Andrianirina Ratsialonana R, Teyssier A, 2013. Processus d'acquisition foncière à grande échelle à Madagascar : quelles regulations sur le terrain ? *Cahiers Agricultures* 22 : 33-8. doi: 10.1684/agr.2012.0604
- Burnod P, Colin JP, sous presse. Grands investissements agricoles et inclusion des petits producteurs : leçons d'expériences dans 7 pays du Sud. In : Ruf F, Freguin-Gresh S, Clerc J, Faure G, Anseeuw W, Cheyns E, Vagneron I, Vognan G, eds. *Land Tenure Technical Papers*, 23. Rome ; Montpellier : FAO ; Cirad.
- Centre d'analyse stratégique, 2010. *Les cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement*. Rapports et documents, 29. Paris : La documentation Française. www.strategie.gouv.fr/system/files/rapport29_actifs_agricoles_df.pdf
- Chaponnière JR, Gabas JJ, Qi X, 2011. Les investissements agricoles de la Chine. Une source d'inquiétudes ? *Afrique Contemporaine* 237 : 71-83.
- Clerc J, 2013. Négociation pour l'accès à la terre entre populations locales et société de plantation de palmiers à Kalimantan (Indonésie). *Cahiers Agricultures* 22 : 53-60. doi : 10.1684/agr.2012.0603
- Cnuced, FAO, Banque mondiale, Fida, 2011. *Principes pour un investissement agroresponsable*. Rome : FAO.
- Colin JP, Le Meur PY, Léonard E, eds. *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*. Collection « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala.
- Comité technique foncier et développement, 2010. *Les appropriations de terres à grande échelle analyse du phénomène et propositions d'orientations*. Paris : Comité technique foncier et développement. www.foncier-developpement.fr/vie-des-reseaux/le-comite-technique-foncier-et-developpement-de-la-cooperation-francaise/appropriation-de-terres-a-grande-echelle-et-investissement-agricole-durable-document-de-positionnement-de-la-france-2/
- Deininger K, Byerlee D, Lindsay J, Norton A, Selod H, Stickler M, 2011. *Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits?* Washington (DC) : World Bank. <http://siteresources.worldbank.org/DEC/Resources/Rising-Global-Interest-in-Farmland.pdf>
- Deininger K, Byerlee D, 2011. The rise of large farms in land abundant countries: do they have a future? *World Development* 40 : 701-14.
- Diao X, Hazell P, Thurlow J, 2010. The role of agriculture in African development. *World Development* 38 : 1375-83.
- Ducastel A, Anseeuw W, 2011. La libéralisation agricole post-apartheid en Afrique du Sud. *Afrique Contemporaine* 237 : 57-70.
- Eloy L, Tonneau JP, Sidersky P. 2009. Questions foncières et politiques de réforme agraire au Brésil. *Géococonfluences* (Dossier Le Brésil, ferme du monde ?). <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/doc/etpays/Bresil/BresilScient2.htm>
- Gabas JJ, 2011. Les investissements agricoles en Afrique. Introduction thématique. *Afrique Contemporaine* 237 : 45-55.
- Glover DJ, 1984. Contract farming and smallholder outgrower schemes in less-developed countries. *World Development* 12 : 1143-57.
- Key N, Runsten D, 1999. Contract farming, smallholders, and rural development in Latin America: the organization of agroprocessing firms and the scale of outgrower production. *World Development* 27 : 381-401.
- Li TM, 2011. Centering labor in the land grab debate. *Journal of Peasant Studies* 38 : 281-99.
- Little P, Watts M, eds. *Living under contract. Contract farming and agrarian transformation in Sub-Saharan Africa*. Madison : The University of Wisconsin Press.
- Losch B, Fréguin-Gresh S, 2013. Quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ? Le « small-scale » versus « large-scale » en débat. *Cahiers Agricultures* 22 : 10-5. doi: 10.1684/agr.2012.0573
- Mac Carthy JF, 2010. Processes of inclusion and adverse incorporation: oil palm and agrarian change in Sumatra, Indonesia. *Journal of Peasant Studies* 37 : 821-50.
- Peluso NL, Lund C, 2011. New frontiers of land control: introduction. *Journal of Peasant Studies* 38 : 667-81.
- Pereira Leite S, Wesz Junior V, 2013. Les dynamiques foncières et l'expansion de l'agro-industrie du soja au Brésil. *Cahiers Agricultures* 22 : 39-45. doi: 10.1684/agr.2012.0607
- Seck SM, 2009. Changements institutionnels et difficultés de développement hydro-agricole dans le Delta du fleuve Sénégal : nouvelles dynamiques et recompositions autour de l'irrigation. In : Dansero E, Luzzati E, Seck SM, eds. *Organisations paysannes et développement local : leçons à partir du cas du Delta du fleuve Sénégal*. Torino : L'Harmattan Italia.
- Reardon T, Barrett C, Berdegue J, Swinnen J, 2009. Agrifood industry transformation and small farmers in developing countries. *World Development* 37 : 1717-27.
- Ruf F, 2013. Agriculture contractuelle et boom de l'hévéaculture villageoise en Côte d'Ivoire. *Cahiers Agricultures*. 22 : 46-52. doi: 10.1684/agr.2012.0575
- Teyssier A, Ramarjohn L, Andrianirina Ratsialonana R, 2010. *Des terres pour l'agro-industrie internationale ? Un dilemme pour la politique foncière malgache*. Echogéo 11 December 2009/ February 2010. <http://echogeo.revues.org/11649>
- Vermeulen S, Cotula L, 2010. Over the heads of local people: consultation, consent, and recompense in large-scale land deals for biofuels projects in Africa. *Journal of Peasant Studies* 37 : 899-916.
- Vermeulen S, Cotula L, 2010b. *Making the most of agricultural investment: a survey of business models that provide opportunities for smallholders*. Londres; Rome : IIED; FAO.
- Vircoulon T, 2004. Les questions de la terre dans la nouvelle Afrique du Sud. *Hérodote* 111 : 99-115.